

Ouverture de crédits

approuvé le  
21 juillet 1917

Le Conseil municipal,  
Attendu que l'entreprise Soulier, adjudicataire des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lots des travaux d'alimentation en eau potable de la Commune de Ludres a été obligé d'abandonner les travaux du 1<sup>er</sup> lot par suite des délais de livraison de ses fournitures et a entrepris le 3<sup>ème</sup> lot sur lequel il a déjà réalisé des travaux de montant à 382.000<sup>f</sup>. environ pour lesquels un certificat de paiement de 300.000<sup>f</sup> est établi.

Attendu que la Commune de Ludres a réalisé :

- 1<sup>o</sup>/ un emprunt de 620.000<sup>f</sup> pour le lot captage au Crédit Foncier de France sur lesquels il reste la somme de 247.000<sup>f</sup>
- 2<sup>o</sup>/ un emprunt de 1.500.000<sup>f</sup> au Crédit agricole dont les fonds ne pourront être mis à la disposition de la Commune que dans plusieurs mois.

Attendu que l'Entreprise Soulier se verrait dans la nécessité faute de paiement d'abandonner les travaux ce qui causerait un retard préjudiciable à la Commune.

Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir autoriser le transfert de 153.500<sup>f</sup> du 1<sup>er</sup> emprunt qui, joints à 157.000<sup>f</sup> de subvention accordés par Monsieur le Ministre de l'Agriculture permettraient de payer :

- 1<sup>o</sup>/ le mandat de 3.000.000<sup>f</sup> dû par la commune à M. Soulier
- 2<sup>o</sup>/ les honoraires de l'Ingénieur directeur des travaux s'élevant à 10.500<sup>f</sup>

Enfin, voté le crédit de 157.000<sup>f</sup> montant de la subvention pour payer les mandats sus-indiqués.